

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 18

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour soldat, des militaires revêtus de ce nouvel uniforme sont introduits dans l'assemblée; le projet pour officier conserve l'épaulette, mais dans une plus petite dimension.

La séance est levée à 2 heures.

(Signé) *Le président* : général G.-H. DUFOUR ;
Le vice-président : E. GAUTIER, lieutenant-colonel ;
Le secrétaire : Ch. FRÉDÉRICH, lieutenant.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les compagnies vaudoises de dragons n^{os} 7 et 8 qui devaient faire un cours de répétition à Thoune, le feront à Genève du 7 au 14 octobre. Les compagnies n^{os} 16 de Fribourg et 20 de Lucerne feront ce même cours à Thoune.

D'après la dernière circulaire fédérale, le nombre des anciens militaires suisses au service de Naples qui ont droit à une pension de retraite est d'environ 900.

Genève. — Le Grand Conseil doit être prochainement nanti d'un projet de loi tendant à augmenter le personnel de la gendarmerie, on créerait 15 gendarmes à cheval.

Dans sa séance du 31 août écoulé, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Davall*, Emile, à Vevey, sous-lieutenant de dragons dans la compagnie n^o 4 arrond. 5 et 6; — *Vuagniaux*, Jean-Daniel, lieutenant de grenadiers d'élite dans le 1^{er} arrond. — Le 4 septembre, MM. *Paschoud*, Charles, à Vevey, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 d'élite dans le 1^{er} arrond.; — *Bartré*, M.-Auguste, à Aubonne, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 4 de réserve dans le 4^e arrond. — Le 11 dit, M. *Bory*, Alexandre, à La Sarraz, 2^e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve dans le 7^e arrond. — Le 12 dit, MM. *Greyloz*, Henri, à Ollon, lieutenant de carabiniers n^o 2 d'élite dans le 2^e arrond. — *Chenevard*, Abram-Philippe, à Mézières, lieutenant de mousquetaires n^o 2 d'élite dans le 1^{er} arrond.; — *Martin*, Paul-Louis-Rodolph, à Rossinières, 2^e sous-lieutenant de mousquetaires, n^o 2 d'élite dans le 2^e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.